



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par American Association of University Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'American Association of University Women soutient la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme : thème prioritaire : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution; et son thème de l'évaluation : Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles (conclusions concertées de la cinquante-huitième session).

Nous soutenons les réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'assurer la promotion de l'égalité entre les sexes et l'épanouissement des femmes, et d'appuyer le développement durable à l'horizon 2030 ainsi que l'égalité des droits pour la moitié de la population mondiale dans tous les aspects de la société, de l'économie, de la politique et du droit. L'égalité entre les sexes étant indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable; les pays doivent prendre des mesures décisives afin de combler les écarts entre les sexes qui subsistent dans le monde, de façon à parvenir à l'égalité des sexes d'ici à 2030.

L'American Association of University Women, organisation non partisane à but non lucratif, compte plus de 170 000 membres et soutiens dans le monde entier, ainsi que plus de 1000 antennes locales et 800 établissements et universités partenaires. Comme indiqué dans son programme de politique publique 2015-2017, l'association estime que :

En raison de l'interdépendance mondiale, nous avons besoin de politiques nationales et internationales contre la traite des êtres humains et œuvrant à la promotion de la paix, de la justice, des droits de l'homme, du développement durable et de la sécurité pour tous. Nous plaidons en faveur des droits fondamentaux et civils de tous les immigrants, ainsi que pour un processus de régularisation juste et équitable. Nous sommes favorables au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Nous préconisons la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des déclarations ultérieures. Nous confirmons notre participation active à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, ainsi que notre engagement en faveur de la ratification de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'American Association of University Women appuie les initiatives et les activités de sensibilisation d'ONU-Femmes visant à réaliser les objectifs de Parité 2030 et nous invitons vivement les organes et les États membres de l'ONU à « avancer plus vite vers l'égalité des sexes ». Il est essentiel que les États membres mettent en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et qu'ils prennent des mesures législatives ou financières à même de garantir l'égalité des sexes et l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des femmes et des filles de tous les pays.

Nous exprimons notre soutien à l'ensemble des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et appelons les États membres à appuyer sans réserve l'objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles :

- a) 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- b) Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- c) Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- d) Prendre en compte et valoriser les soins et les travaux domestiques non rémunérés par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- e) Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- f) Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative, et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- g) Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
- h) Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
- i) Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

L'Association plaide en faveur de l'autosuffisance économique pour toutes les femmes. Selon le Rapport de 2015 sur l'écart entre les sexes dans le monde publié par le Forum économique mondial, il y a aujourd'hui environ 250 millions de femmes en plus sur le marché de l'emploi mondial qu'il y a 10 ans. Celles-ci représentent la moitié de la population active mondiale et l'autonomisation économique des femmes ainsi que leur capacité à créer le changement économique sont des composantes avérées de la réalisation de l'égalité des sexes.

L'Association estime que l'équité en matière de rémunération et que l'égalité des chances sont des éléments clefs de l'autonomisation économique des femmes dans le monde et que la promotion de l'égalité entre les sexes ne peut être réalisée sans combler l'écart de rémunération. Nous sommes l'un des chefs de file de la lutte contre la discrimination salariale et en faveur de l'ouverture des portes du marché de l'emploi pour les femmes. La création d'emploi et d'opportunités économiques est une question importante pour les femmes, dont un grand nombre sont confrontées à l'insécurité économique et à la discrimination salariale.

Grâce à des travaux de recherche de qualité, l'Association s'efforce de mettre en lumière des données et des solutions sur les questions critiques qui concernent les femmes et les filles. Notre publication récurrente « The Simple Truth about the Gender Pay Gap » porte sur l'écart de rémunération aux États-Unis; sur la manière dont il affecte les femmes, indépendamment de leur âge, de leur race et de leur niveau d'éducation; ainsi que sur les stratégies efficaces qui permettraient de le combler. L'autonomisation économique des femmes ne peut être réalisée sans combler l'écart de rémunération.

En 2015, les femmes travaillant à plein temps aux États-Unis sont généralement payées seulement 80 % du salaire des hommes, ce qui correspond à un écart de 20 %. Si ce nombre a augmenté d'un point de pourcentage depuis 2014, le changement n'est pas statistiquement significatif; en effet, l'augmentation est si faible (à peine un dixième de pourcent) qu'il n'entraîne pas un changement perceptible. Selon le Bureau du recensement des États-Unis, le ratio des revenus n'a pas enregistré de variation annuelle significative depuis 2007. L'écart de rémunération ne semble pas de nature à disparaître par lui-même. Si l'on s'en tient à l'évolution suivie de 1960 à 2015, les femmes devraient atteindre l'équité en matière de rémunération en 2059. Mais même cette évolution très modeste stagne depuis quelques années. Si le rythme plus lent en vigueur depuis 2001 se poursuit, alors les femmes devront attendre l'année 2152 pour parvenir à l'égalité de rémunération avec les hommes.

Les conclusions de l'enquête indiquent également que les femmes sont un soutien de famille équivalent, sinon supérieur, aux hommes dans quatre familles sur dix. Les femmes obtiennent davantage de diplômes du premier et du deuxième cycle universitaire. Pourtant, en moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes dans pratiquement tous les secteurs d'activité. En réduisant les obstacles qui les empêchent d'obtenir un salaire équitable, les femmes peuvent changer leur situation économique, ainsi que celle des communautés et des pays où elles vivent. Malheureusement, les contributions économiques des femmes sont sous-évaluées et mal reconnues. Selon le Rapport de 2015 sur l'écart entre les sexes dans le monde publié par le Forum économique mondial, il faudra attendre 117 ans, donc l'année 2133, pour voir se combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Il faut agir sans attendre pour bâtir un monde plus équitable.

Au-delà des initiatives de sensibilisation destinées à éliminer l'écart de salaire, l'association participe à des travaux de recherche sur des questions clés touchant les femmes et les filles, et propose des recommandations politiques destinées aux gouvernements, aux institutions et à la société civile. Chaque année, nous consacrons près de 4 millions de dollars, en guise de soutien philanthropique, à l'éducation des femmes et des communautés, de telle sorte que les femmes et les filles puissent achever leur formation professionnelle et universitaire, et réaliser pleinement leur potentiel.

L'association s'emploie également à promouvoir l'autonomisation économique des femmes en œuvrant à une disponibilité et à un accès plus larges à un niveau élevé de prestations et de politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'inégalité des chances historique entre les femmes et les hommes continue d'entraver la capacité des femmes à sortir de la pauvreté et à accéder à des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie. La recherche montre que les inégalités persistent dans la manière dont le travail rémunéré et non rémunéré est partagé entre les femmes et les hommes, ainsi que dans la façon dont les femmes

demeurent les seules dispensateurs de soins à domicile, ce qui limite leur accès aux ressources.

Contrairement à la majorité des pays développés dans le monde, les États-Unis ne garantissent ni congés annuels payés, ni congés payés pour maladie ou soutien familial, ni congés parentaux payés. En l'absence de ce type de dispositifs, trouver l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et familiales peut s'avérer difficile pour les employés, ce qui nuit à leur productivité, complique la reprise de l'activité après une maladie ou une blessure grave, et, dans certains cas, entrave le bon développement des enfants.

Les initiatives de développement économique visant à parvenir à l'égalité des sexes et à lutter contre la pauvreté ne peuvent réussir que si les femmes font partie de la solution. Cela offre un double avantage : si les femmes sont autonomes sur le plan économique, elles élèvent des familles plus instruites et en meilleure santé, et leurs pays sont plus prospères.

L'American Association of University Women plaide inlassablement pour l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie. Il est impératif que les organismes des Nations Unies et les États membres veillent à ce que les femmes reçoivent la protection juridique, écologique et sociale, ainsi que le soutien, la formation et les droits de l'homme et les droits civils nécessaires pour atteindre leurs objectifs professionnels et personnels.

---